Département de Seine-et-Marne Mairie de



Membres en exercice: 15 COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Majorité absolue : 08 SEANCE DU 16 JANVIER 2025

DATE DE LA CONVOCATION

Le 8 janvier 2025

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain LECOSNIER, le jeudi 16 janvier 2025.

Monsieur LECOSNIER, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal à 19h00 et donne lecture du pouvoir.

PRESENTS: Sylvain LECOSNIER, Sabrina LATIL, Mickaël BRASSART, Arnaud JOUAS, Philippe

LE BLIGUET, Françoise ANDRE, Sébastien MARCHERAT, Savannah LATIL,

Gérard ALLAIN, Ghislaine GIANNITRAPANI, Nicolas BOLZE,

EXCUSES: Stéphanie DA SILVA SOARES, Arnaud VACHER, Fanny BRULU

POUVOIR: Agnès MARGAIN-DUTREVIS à Sylvain LECOSNIER

Madame Savannah LATIL remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2024

- 1) Revalorisation des tarifs de cantine à l'école maternelle « Les Aulnes » et l'école primaire « Louis Gleizal » Délibération
- 2) Revalorisation des tarifs de l'accueil de loisirs (ADL) Délibération
- 3) Financement du « Pôle Mille Club » Délibération
- 4) Nomination des agents recenseurs et versement des indemnités forfaitaires Délibération
- 5) Centre De Gestion Adhésion à la médecine préventive Délibération
- 6) Centre De Gestion Adhésion à la convention unique pour les années 2025 et 2026 Délibération
- 7) SDESM : Transfert de compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques Délibération
- 8) Création d'un poste d'agent d'accueil à 80 % Délibération
- 9) Plan Local d'Urbanisme PLU
- 10) Questions diverses

Monsieur le Maire remercie les personnes présentes.

Afin de garantir le bon déroulement de la séance du Conseil municipal, il demande à chaque élu ainsi qu'aux personnes présentes dans le public de ne pas utiliser leur téléphone portable durant toute la séance, de l'ouverture à la clôture.

Monsieur le Maire a également le plaisir de présenter Madame DO CALVARIO, qui occupe depuis le 1^{er} décembre 2024 les fonctions de Secrétaire générale de la Commune. Elle succède à Madame THOMERET, qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er avril 2025.

Approbation du compte-rendu du 28 novembre 2024

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du compte-rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2024.

Aucune remarque n'est formulée.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 28 novembre 2024 est approuvé par 9 voix « pour » et 3 voix « abstention ».

Les 3 personnes citées ci-dessous, ayant voté « abstention » ne souhaitent pas signer le compte-rendu : GIANNITRAPANI Ghislaine, Monsieur BOLZE Nicolas, Monsieur ALLAIN Gérard.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
9	3	0

1) - Revalorisation des tarifs de cantine à l'école maternelle « Les Aulnes » et l'école primaire « Louis Gleizal » - Délibération

Monsieur le Maire informe qu'Elite Restauration, prestataire de repas pour la cantine, a révisé ses tarifs au 1^{er} janvier 2025, entraînant une augmentation de 0,14 € par repas.

La Municipalité a décidé de répercuter une partie de cette hausse aux familles, à hauteur de 0,05 € par repas, à compter du 1er mars 2025.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les nouveaux montants :

TARIFS VOULX: 4,20 €

TARIFS HORS VOULX: 4,40 €

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

2) - Revalorisation des tarifs de l'accueil de loisirs (ADL) - Délibération

Monsieur le Maire informe qu'une revalorisation de 0,05 € par prestation sera appliquée à compter du 1er mars 2025 pour l'accueil de loisirs.

Cette augmentation a pour objectif de mieux répondre aux besoins des familles tout en garantissant la pérennité des services proposés par la municipalité.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la revalorisation des tarifs de l'ADL selon l'annexe ci-jointe.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

3) - Financement du « Pôle Mille Club » - Délibération

Dans le cadre de la construction du Pôle Mille Club, la municipalité doit faire face à d'importantes dépenses. À ce titre, elle a sollicité deux prêts :

- Un prêt à moyen terme classique d'un montant de 400 000 €, sur une durée de 25 ans, destiné à financer les investissements liés à ce projet.
- Un prêt à court terme d'un montant de 560 000 €, sur une durée de 3 ans, visant à couvrir les besoins immédiats de financement, notamment en lien avec la TVA ou les subventions encore en attente.

Monsieur BOLZE interroge sur les démarches effectuées auprès d'autres banques et les raisons pour lesquelles elles n'ont pas été retenues.

Le Maire explique que la caisse d'épargne a été contactée mais il n'a pas été possible de négocier le prêt directement avec cette banque, les échanges étant limités à des visioconférences. Par ailleurs, cette banque ne proposait pas d'options pour un prêt à court terme, ce qui ne correspondait pas aux attentes de la Commune

Monsieur LECOSNIER donne alors la parole à Monsieur JOUAS.

Monsieur JOUAS souligne que le projet initial du « Pôle Mille Club », datant de 2018, est désormais obsolète et ne correspond plus aux normes actuelles ni aux besoins de la commune. Cela a conduit à une refonte complète du projet. Les nouvelles normes étant plus strictes, le coût du projet a augmenté, ce qui a conduit à le diviser en trois phases.

Phase 1:

Les travaux prévus concernent la réalisation de l'accueil de loisirs, du périscolaire et de la structure de la cantine, pour un montant estimé à 797 000 € HT.

Ces travaux seront financés par deux subventions principales ainsi qu'un prêt :

- « FER 2023 », financée par le Département de Seine-et-Marne, à hauteur de 50 000 €.
- « COR », financée par la Région et le Département, pour un montant de 350 000 €.

Le début des travaux est prévu pour mars 2025, avec une durée estimée de 18 mois, sous réserve de l'absence d'aléas.

Phase 2:

Les travaux concernent l'aménagement intérieur de la cantine, pour un montant estimé à 248 000 € HT.

Ces travaux seront financés grâce à une subvention ainsi qu'un prêt :

• « FER 2024 », apportée par le Département de Seine-et-Marne, à hauteur de 50 000 €.

Phase 3:

Les travaux prévus incluent l'aménagement d'une salle polyvalente et d'une médiathèque, pour un montant estimé à 1 738 000 € HT.

La municipalité prévoit de solliciter à nouveau les subventions « COR », « FER » et « DETR », ainsi qu'une aide de la « DRAC » (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour le financement de la médiathèque. À ce jour, la Commune attend la tenue d'une réunion avec la DRAC afin de préciser les caractéristiques nécessaires pour bénéficier de leur soutien.

Le coût du projet final est supérieur à celui du projet initial, en raison des années écoulées entre les deux projets et de l'impact du COVID et de l'inflation.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, les financements de 400 000 € et 560 000 € pour la construction du Pôle Mille Club.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

4) - Nomination des agents recenseurs et versement des indemnités forfaitaires - Délibération

Dans le cadre du recensement annuel de la population, Monsieur LECOSNIER rappelle l'importance de désigner des agents recenseurs pour collecter les informations auprès des habitants de la Commune.

Il précise que cette mission implique une rémunération. À ce titre, il est proposé de nommer les agents suivants :

- Madame DEAU HEMET Laurence
- Madame PAGEOT Corinne
- Madame ELKEBAILI Hannan
- Monsieur FOUQUIER Alexandre

Une indemnité forfaitaire de 750 € brut sera attribuée à chacun des agents pour leur mission.

La nomination des agents recenseurs et l'attribution d'une indemnité sont approuvées par 9 voix « pour » et 2 voix « abstention » et 1 voix « contre ».

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
9	1	2

5) - Centre De Gestion - Adhésion à la médecine préventive - Délibération

L'adhésion de la Commune à la médecine préventive proposée par le centre de gestion permet un suivi médical régulier des agents, dans le but de préserver leur bien-être et d'anticiper les risques professionnels.

Cette démarche offre également un avantage en termes de mutualisation des coûts, en permettant à la Commune de bénéficier de l'expérience et des moyens du centre de gestion.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à la médecine préventive du centre de gestion.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

6) - Centre De Gestion : Adhésion à la convention unique pour les années 2025 et 2026 - Délibération

L'adhésion de la Commune à la convention unique proposée par le centre de gestion permet de regrouper plusieurs services en un seul contrat, simplifiant ainsi les démarches administratives liées à la gestion des carrières, au conseil en ressources humaines et à la médecine préventive.

Le renouvellement de cette adhésion offre l'opportunité de réaliser des économies tout en bénéficiant de l'expertise et des outils développés par le centre de gestion.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à la convention unique du centre de gestion pour les années 2025 et 2026.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

7) - SDESM : Transfert de compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques - Délibération

La convention signée entre la Commune et le SDESM (Syndicat Des Énergies de Seine-et-Marne) concernant l'Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) est arrivée à son terme.

Lors de la séance du Conseil municipal du 19 septembre 2024, le renouvellement de cette convention avait été approuvé pour une durée de 10 ans. Cependant, le SDESM propose désormais une reconduction sans limitation de durée, ce qui constitue une régularisation de la convention.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la régularisation de la convention relative à l'IRVE avec le SDESM.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

8) - Création d'un poste d'agent d'accueil à 80 % - Délibération

En raison de l'augmentation significative de l'activité au sein des services administratifs de la Commune, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps partiel (80 %).

Cette mesure a pour objectif de garantir la continuité du service public et de soulager la charge de travail du personnel administratif, afin d'assurer une gestion efficace des dossiers et de répondre de manière adaptée aux besoins des administrés.

Le contrat sera proposé à 80 %, pour une durée de 6 mois renouvelable, à compter du 3 février 2025.

Les membres du Conseil municipal approuvent, à l'unanimité, la création du poste d'agent d'accueil à 80 %.

POUR	ABSTENTIONS	CONTRE
12	0	0

9) - Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Monsieur LECOSNIER souhaite revenir sur l'engagement pris lors des précédentes réunions concernant l'approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Il avait été annoncé que la Municipalité serait en mesure de soumettre ce projet à l'approbation lors de cette séance. Cependant, après un examen approfondi du dossier, il apparaît que ce n'est malheureusement pas le cas.

En effet, le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU n'a pas respecté certains délais et n'a pas fourni un travail complet et conforme aux attentes. Plusieurs éléments du dossier nécessitent encore des ajustements techniques et juridiques avant sa validation.

Il convient de souligner que cette situation est indépendante de la volonté de la Commune, qui met tout en œuvre pour que le travail soit terminé dans les meilleurs délais.

Ainsi, Monsieur LECOSNIER propose de reporter l'examen et l'approbation du PLU à une prochaine séance, une fois que le bureau d'études aura finalisé son travail et que le dossier sera prêt à être présenté de manière conforme.

10) - Questions diverses

Monsieur LECOSNIER informe les membres du Conseil que France Rénovation, en collaboration avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau (CCPM), organise une rencontre avec les habitants de la Commune le 6 février 2025, à partir de 18h00.

Cette rencontre aura pour objectif d'étudier, à l'aide d'une caméra thermique, les déperditions de chaleur des bâtiments.

À l'issue de cette étude, France Rénovation présentera l'aide octroyée, sans conditions de ressources, par la CCPM.

Madame ANDRE tient à remercier toutes les personnes ayant participé à l'organisation du marché de Noël du 14 décembre dernier, et plus particulièrement le personnel des services techniques de la Commune.

Madame Latil informe que les classes de CP et de CE2 participeront à une classe de découverte à Douarnenez, en Bretagne, du 7 au 11 avril 2025. Elle précise que cette initiative, qui existait depuis de nombreuses années, avant d'être supprimée par la municipalité précédente, sera relancée. L'objectif est de permettre à nouveau aux enfants de Voulx de profiter de cette expérience enrichissante.

De plus, Madame Latil ajoute que cette classe de découverte pourrait être renouvelée tous les deux ans.

Monsieur LE BLIGUET informe les membres du Conseil municipal que, pour Noël, la mairie a offert un grand écran aux résidents de la maison de retraite de Voulx, ainsi qu'un cadeau aux quatre Voulxois résidant dans des EHPAD extérieurs à la commune.

Madame GIANNITRAPANI rappelle que le candélabre situé au 36 impasse des Charmes ne fonctionne toujours pas. Monsieur JOUAS précise que la Commune a signé un contrat avec le SDESM, qui, à son tour, a un contrat de sous-traitance avec la société HELP. Cette société intervient régulièrement pour résoudre nos problèmes, mais sans succès.

Madame GIANNITRAPANI souhaite également connaître le nombre de personnes ayant postulé au poste d'agent recenseur, ainsi que la manière dont la Commune a procédé pour sélectionner les candidats.

Monsieur LECOSNIER répond que seulement six personnes ont postulé, dont deux profils ne correspondaient pas au poste.

Séance levée à 20h15.

Le Maire, Sylvain LECOSNIER